



## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 17 février 2021 ;

Il vous est proposé d'arrêter le Budget prévisionnel 2021 s'élevant à 8 875 486.62 € soit +0.84 % par rapport à 2020 où il était de 8 801 755.30 € (2019 : 8 940 730.32 €).

Les sections s'équilibrent à hauteur de 5 403 863.71 € pour le fonctionnement et à hauteur de 3 471 622.91 € pour l'investissement. En 2020 les deux sections s'équilibraient à hauteur de 5 183 003.75 € pour le fonctionnement et 3 618 751.55 € pour l'investissement.

Cette année encore, la crise sanitaire a un impact sur le budget primitif 2021. L'évaluation se situe entre 2019 et 2020 puisque que contrairement à l'an passé, l'activité économique est maintenue même si elle est ralentie en raison du couvre-feu. Il convient cette année encore d'afficher une certaine prudence tout au moins pour le premier semestre.

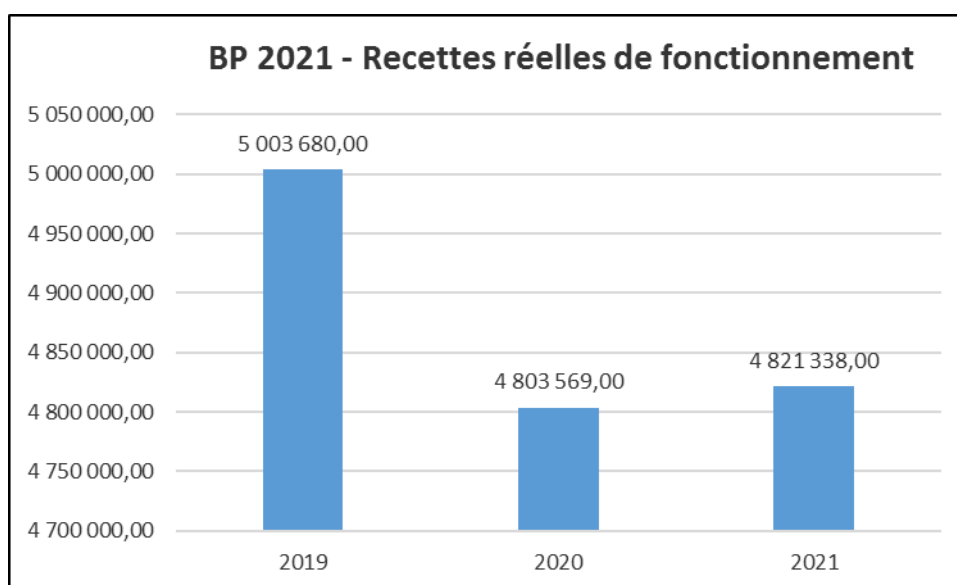
### **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 4 821 338 € contre 4 803 569 € en 2020 soit une augmentation de 0.37 %.

Les recettes sont majoritairement composées des ressources fiscales.

Recettes réelles de fonctionnement (€)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021 / 2020
013 – Atténuation de charges	58 000.00	53 000.00	20 500.00	-61.32 %
70 – Produits des services , du domaines et ventes diverses	283 310.00	232 261.00	271 346.00	16.83 %
73 – Impôts et taxes	3 885 662.00	3 818 896.00	3 846 848.00	0.73 %
74 – Dotations, subventions et participations	720 195.00	655 122.00	640 250.00	-2.27 %
75 – Autres produits de gestion courante	51 508.00	36 278.00	35 389.00	-2.45 %
76 – Produits financiers	5.00	5.00	5.00	0 %
77 – Produits exceptionnels	5 000.00	8 007.00	7 000.00	-12.58 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 003 680.00</b>	<b>4 803 569.00</b>	<b>4 821 338.00</b>	<b>0.37 %</b>



### 1 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont les ressources principales de la commune avec un montant de 3 846 848 € prévu pour 2021, contre 3 818 896 € en 2020.

Depuis 2020 la refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur. A compter de 2021, les communes n'ont plus à voter le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales y compris pour les 20 % de foyers qui y sont encore assujettis, c'est le taux de 2019 qui s'applique automatiquement.

La suppression du produit de la Taxe d'Habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux de référence 2021 porté sur l'Etat 1259 sera constitué de l'agrégation des taux communal et départemental de l'année 2020. La commune doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB 2020 (16,21 %).

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par les communes. Le taux appliqué sera égal au taux figé en 2019.

En 2021 les taux appliqués seront les suivants :

-Taxe foncière sur le bâti	Taux communal	12.77 %
	+ Taux départemental	16,21 %
	<b>= taux de référence 2021</b>	<b>28.98 %</b>

- Taxe foncière sur le non bâti 46.21 %

Les bases des taxes d'habitation bénéficient en 2020, comme l'ensemble des valeurs locatives et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, d'une revalorisation forfaitaire s'élevant à 0,2 %.

Fiscalité (en €)	BP 2019 Notifié	BP 2020 notifié	BP 2021 Prévisionnel	% Evolution 2021 / 2020
TH – TFB - TFNB	2 577 762.00	2 620 451.00	2 631 703.00	0.43 %
FNGIR	32 343.00	32 343.00	32 343.00	0 %

La notification des produits attendus sera adressée aux communes fin mars / début avril.

#### **L'attribution de compensation reversée par Châteauroux – Métropole :**

Elle s'élève à 877 802 € (idem 2020), aucun transfert de charges n'étant prévu cette année.

#### **Le F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie individuelle des ressources)**

Reste à 32 343 € (idem 2020).

#### **La taxe sur la consommation finale d'électricité :**

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité fait l'objet d'une réforme de l'Etat. A compter de 2021 les tarifs seront harmonisés au niveau national et non plus au niveau local. L'Etat s'est engagé à reverser cette taxe par quote-part aux collectivités. Elle est estimée à 130 000 € comme en 2020.

#### **La taxe sur la publicité extérieure :**

En place depuis 2015 la T.L.P.E. est venue abonder les recettes de fonctionnement. Compte tenu de la pandémie COVID-19 les commerces et entreprises ont été contraints de cesser leur activité pour certains ou de fonctionner au ralenti pour d'autres. Aussi une réduction à titre exceptionnel équivalente à 2 mois d'exonération, soit – 16,67 % de la taxe annuelle leur a été votée par le Conseil municipal. Pour cette année et compte tenu de la continuité de l'activité économique, aucune exonération n'est prévue, sauf dégradation de la situation sanitaire. Elle est estimée à 65 000 €. (58 300 € en 2020).

#### **La taxe additionnelle aux droits de mutation :**

Il s'agit d'une taxe sur la cession de maisons ou d'appartements sur le territoire de la commune. Elle ne concerne ni les constructions neuves, ni les cessions de fonds de commerce. Elle est estimée à 110 000 € (100 000 € en 2020).

## **2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations**

#### **La Dotation forfaitaire – La Dotation de Solidarité Rurale**

Il ne s'agit là que d'estimation, les données seront connues fin mars :

- Dotation forfaitaire : 155 000 € (Estimation de l'AMF) (180 454 € en 2020)
- Dotation de Solidarité Rurale : 66 000 € (66 141 € en 2020)

Les compensations au titre des exonérations des taxes versées par l'Etat sont estimées à :

- ⇒ 91 000 € (90 004 € en 2020) : Exonération de taxes d'habitation
- ⇒ 15 000 € (14 443 € en 2020) : Exonération des taxes foncières

L'article 7478 – Autres organismes : il est estimé à 261 000 € (251 300 € en 2020). Il s'agit principalement des subventions CAF pour le multi-accueil, les TAP, accueil de loisirs périscolaires et séjour sportif. Les services et les écoles fonctionnant malgré la pandémie, la CAF n'a pas annoncé pour l'instant de compensation.

### 3 – Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Leur montant est estimé à 35 391 € (36 278 € en 2020). Il s'agit des revenus des immeubles, des redevances des concessions GDF, des produits divers de gestion courante (subventions papiers d'actu, annonceurs livret Asphodèle, remboursements divers). L'estimation est relativement basse en raison de la fermeture des salles municipales habituellement louées et de la vacance d'un logement.

### 4 – Chapitre 77 – Produits exceptionnels

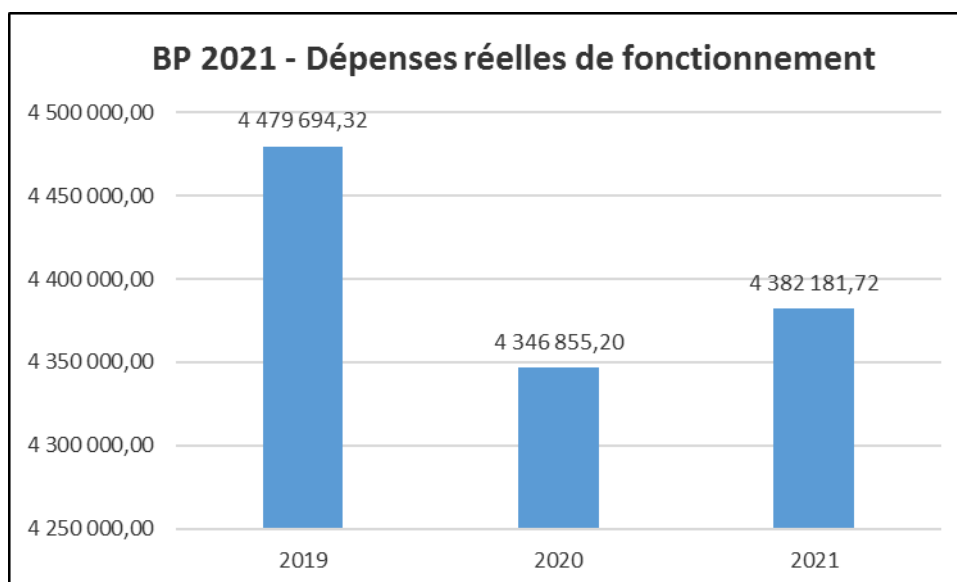
Ils sont estimés à 7 000 € (8 007 € en 2020). Il s'agit principalement de remboursements de sinistres par la SMACL, assureur de la commune depuis 2019.

## B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des atténuations de produits, des subventions, des intérêts d'emprunt et des charges exceptionnelles. Leur montant s'élève à 4 393 060.39 € contre 4 346 855.20 € en 2020 ;

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 1.06 % par rapport à 2020.

Dépenses de fonctionnement (€)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020	Répartition 2021
011 – Charges à caractère général	1 125 719.00	1 000 963.00	1 132 455.00	13.14 %	25.84 %
012 – Charges de personnels et frais assimilés	2 474 706.00	2 478 970.00	2 473 003.00	-0.24 %	56.43 %
014 – Atténuation de produits	288 000.00	278 000.00	280 000.00	0.72 %	6.39 %
65 – Autres charges de gestion courante	365 069.00	369 415.00	370 946.00	0.41 %	8.46 %
66 – Charges financières	226 200.32	217 907.20	122 777.72	-38.66 %	2.80 %
67 – Charges exceptionnelles	0.00	1 600.00	3 000.00	87.50 %	0.07 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 479 694.32</b>	<b>4 346 855.20</b>	<b>4 382 181.72</b>	<b>0.81 %</b>	<b>100.00 %</b>



### 1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 1 132 455 € (1 000 963 € en 2020), entre autre :

- Les dépenses d'eau et d'électricité / gaz (22 000 €)
- L'alimentation pour la restauration scolaire, le Manège... (98 000 €)
- La fourniture de petits matériels (33 120 €)
- Les fournitures de voirie (25 750 €)
- Les fournitures scolaires (20 300 €)
- Les autres matières & fournitures (matériels pour l'entretien des bâtiments) (41 400 €)
- Les contrats de prestations de services (éclairage public, cofely...) (154 239 €)
- Les locations mobilières (location de matériel) (42 500 €) dont la location d'un tracto-pelle
- L'entretien et réparation des bâtiments (25 000 €)
- L'entretien et réparation des voiries (15 000 €)
- L'entretien du matériel roulant (30 000 €)
- Les contrats de maintenance (maintenance des ascenseurs, de matériel, assistance logiciels) (55 605 €)
- Les primes d'assurance (23 000 €)
- Les honoraires (36 530 €) (Châteauroux Métropole pour l'urbanisme – les contrôles sanitaires pour la restauration scolaire, Gip Recia, audit financier) Frais d'actes et de contentieux (11 500 €) (honoraires d'un cabinet d'avocats : négociation de la convention passée avec Châteauroux en 1964 pour la gestion de la zone industrielle
- Les fêtes et cérémonies (vins d'honneur – Noël personnel mairie – Manifestations diverses – récompenses diverses – spectacles du Manège, bibliothèque – Saison culturelle – Feu d'artifice) (68 250 €)
- Les transports collectifs (transports des enfants pour les séjours sportifs, TAP, prévention routière) (5 800 €)
- Les frais de télécommunications (42 000 €)

### 2 – Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de la section de fonctionnement (56.43 %) avec un montant de 2 473 003 € contre 2 478 970 € en 2020.

La masse salariale reste stable de Budget prévisionnel à Budget prévisionnel, tenant compte de :

- La poursuite des évolutions réglementaires (revalorisation du point d'indice, réforme des parcours, des carrières et des rémunérations (PPCR).
- Le recrutement d'1 agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- 3 départs en retraite dont 1 à temps complet non remplacé
- Les avancements d'échelons et de grades
- La revalorisation du régime indemnitaire des agents (IFSE) et le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

### **3 – Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Le reversement conventionnel de fiscalité à la Ville de Châteauroux est estimé à 189 000 € (188 000 € en 2020).

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est estimé à 91 000 € (90 000 € en 2020).

### **4 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Les dépenses du chapitre 65 s'élèvent à 370 946 € contre 369 415 € en 2020.

Ces dépenses correspondent aux indemnités du Maire et des Adjointes, aux frais de mission, aux cotisations de retraite, aux cotisations à la sécurité sociale, à la formation.

Les autres contributions, assurance pour les transports scolaires, SDEI, participation à la SPA, FOL Centre de Loisirs (70 000 € tenant de la mise en place d'activités pour les adolescents à l'été 2021), frais de scolarité pour les enfants du Poinçonnet scolarisés à Châteauroux (10 000 €).

La subvention au C.C.A.S. est fixée à 20 000 €. Le montant des subventions aux associations s'élève à 125 000 € identique à 2020.

Les subventions aux autres organismes publics comprennent la participation aux frais de fonctionnement de la maison médicale estimée à 11 410 € (Solde 2020 + 2021), les conventions ONF pour l'accueil du public et l'entretien de la forêt soit 3 411 €.

### **5 – Chapitre 66 – Charges financières**

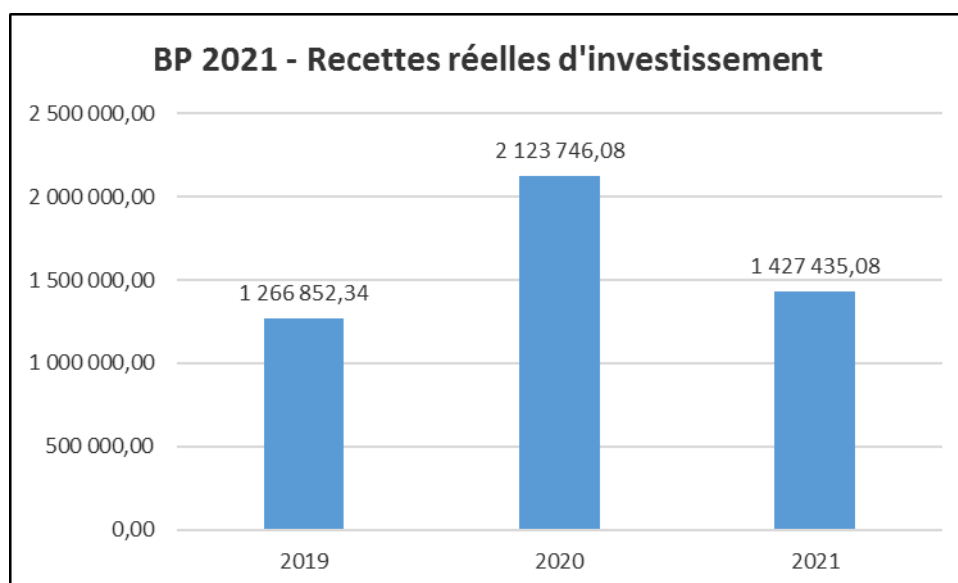
Les intérêts de la dette s'élèvent à 131 051.26 € contre 211 692 € en 2020. Ils sont en diminution. A noter, la faiblesse actuelle des taux d'intérêts et de la renégociation de 3 prêts pour un prêt au taux de 0,28 %. Les ICNE (intérêts courus non échus) s'élèvent à -8 273.54 €.

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1 427 435.08 € contre 2 123 746.08 € en 2020 soit -32.79 %.

En €	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2020/2021	Evolution 2020 / 2019
10 – Dotations, fonds divers et réserves	246 000.00	365 000.00	245 000.00	-32.88 %	-120 000 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	299 367.34	906 451.93	470 674.38	-48.08 %	-435 777.55 €
13 – Subventions d'investissement	207 225.00	80 232.15	307 510.70	283.28 %	227 278.55 €
138 – Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00 %	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	500 000.00	740 000.00	400 000.00	-45.94 %	-340 00.00 €
23 – Immobilisations en cours	9 960.00	0.00	0.00	0.00 %	0.00 €
024 – Produits des cessions	4 300.00	32 062.00	4 250.00	-86.74 %	-27 812.00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 266 852.34</b>	<b>2 123 746.08</b>	<b>1 427 435.08</b>	<b>-32.79 %</b>	<b>-696 311€</b>



Le Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 195 000 €. Le montant est proportionnel aux dépenses éligibles de 2020. La taxe d'aménagement est estimée à 50 000 € contre 85 000 € en 2020.

En l'état l'équilibre du budget se fera par un recours à l'emprunt de 400 000 €. Il s'agit d'un montant estimatif qui sera revu lorsque le résultat des demandes de subventions déposées sera connu (DSIL HRPA, CRST, FAR, CAF...).

En ce qui concerne le virement de la section de fonctionnement, celui-ci s'élève à 793 169.35 € contre 627 373.36 € en 2020. Les amortissements sont estimés 228 512.64 € contre 208 775.19 € en 2020.

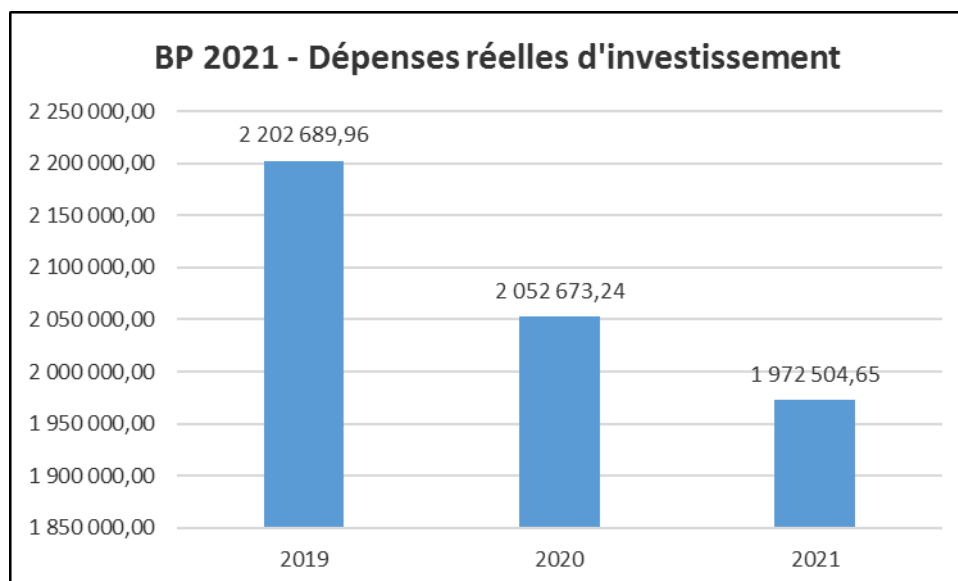
Les restes à réaliser recettes 2020 s'élèvent à 1 022 505.84 € (emprunt 2020 compris, 740 000 €).

## **B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2021 s'élèvent à 1 972 504.65 € soit une diminution de – 3.91 %. Elles sont composées principalement du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement de la commune ;

La répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% d'évolution	Répartition
20 – Immobilisations incorporelles	8 700.00	40 050.00	23 000.00	-42.57 %	1.17 %
204 – Subventions d'investissement versées	2 000.00	2 000.00	0.00	-100.00 %	0.00 %
21 – Immobilisations corporelles	219 762.00	171 255.90	223 941.79	30.76 %	11.35 %
23 – Immobilisations en cours	9 960.00	18 970.00	0.00	-100.00 %	0.00 %
Total des opérations d'équipement	1 399 793.53	1 221 664.14	1 176 990.98	-3.66 %	59.67 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	562 474.43	598 733.20	548 571.88	-8.38 %	27.81 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 202 689.96</b>	<b>2 052 673.24</b>	<b>1 972 504.65</b>	<b>-3.91 %</b>	<b>100.00 %</b>



Les principales dépenses proposées dans ce budget sont les suivantes :

**1 – Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

- Licences informatiques et annonces légales (marchés publics) : 23 000 €

**2 – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opération)**

- Autre matériel et outillage (illuminations de Noël, signalisation, Cofély, abri bus) : 64 515 €
- Matériel de transport (balayeuse terrain synthétique, camion plateau) : 31 000 €
- Mobilier pour différents services : 23 460 €
- Matériel pour différents services : 12 800 €

**3 - Dépenses d'équipement**

- Op. 29 Stade de football : 5 849.77 €
- Op. 38 Aménagement d'un HRP A : 381 582.80 €
- Op. 39 Agrandissement du gymnase : 537.60 €
- Op. 40 Ecoles 2019 : 1 260.00 €
- Op. 43 Vidéo protection : 102 815 €
- Op. 44 Voirie et éclairage public 2020 : 246 093.95 €
- Op. 45 Ecole 2020 : 12 567.69 €
- Op. 47 Bâtiments 2021 : 47 798 € (Etude rénovation énergétique des bâtiments (19 008 €), Installation d'une VMC multi-accueil (21 417 €), aménagement logement de fonctions allée



Rollinat pour service Affaires scolaires / jeunesse (8 585 €), remplacement de la porte du CSU (1 500 €), Réfection de murs de l'église (10 000 €)

- Op. 48 Ecoles 2021 : 125 375 € (Equipement numérique (53 675 €), Remplacement de stores à F. Rabelais (6 700 €), Rénovation de la cour de La Petite Fadette (60 000 €))
- Op. 49 Constructions de vestiaires football : 600 000 €
- Op. 50 Voirie et éclairage public 2021 : 345 317.98 €

#### 4 – Le remboursement du capital de l'emprunt

Celui-ci est estimé à 548 571.88 € contre 598 733.20 € en 2020 soit une diminution de -8.38 %

### III – PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	724.45 €	1037.00 €
Produit des impositions directes / population	435.06 €	500.00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	797.05 €	1182.00 €
Dépenses d'équipement brut / population	353.58 €	370.00 €
Encours de dette / population	1026.51 €	828.00 €
DGF / population	36.53 €	0.00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021.